

Faculté de médecine



NEUR2MC Master complémentaire en neurologie



Gestion du programme

NOPS Département de neurologie et de psychiatrie

Responsable académique : Christian Sindic

Contact : Secrétariat du service de neurologie

Tél. 02 764 10 82

Commission d'enseignement

Président : Chr. Sindic

Membres : G. Aubert, A. Boschi, G. Cosnard, N. Deggouj, Chr. Dumoulin, J.-Y. Hayez, A. Ivanoiu, A. Jeanjean, P. Laloux, J.-M. Maloteaux, P. Mathurin, A. Peeters, J.-N. Octave, Chr. Raftopoulos, X. Seron, P. Van Den Bergh et G. Van Rijckevorsel.

Commission de sélection

La commission de sélection des médecins assistants cliniciens candidats spécialistes (MACCS) est composée des membres de la Commission d'enseignement auxquels s'ajoutent deux membres invités et deux membres cooptés.

Objectif de la formation

Ce programme de 2^e cycle complémentaire a pour objectif de préparer les médecins à l'agrément comme titulaire du titre professionnel particulier de médecin spécialiste en neurologie (A.M. du 29.07.1987 publié le 12.08.1987).

Conditions d'admission

- Etre porteur du diplôme de docteur en médecine ou de médecin d'un pays membre de l'Union Européenne et permettant la pratique médicale en Belgique. ·
- Etre porteur d'un document attestant que l'intéressé a été, au terme de l'épreuve de sélection, retenu comme candidat spécialiste en neurologie, dans une faculté de médecine belge.

Le contexte juridique et les modalités pratiques de cette épreuve de sélection peuvent être obtenus auprès du secrétariat. Les porteurs d'un diplôme hors Union européenne ne peuvent s'inscrire à ce programme, si ce n'est dans le cadre d'un certificat universitaire de formation spécialisée partielle d'une durée de deux ans (si ils sont en cours de spécialisation dans leur pays d'origine) ou de formation spécialisée approfondie d'une durée de un an (si ils sont déjà reconnus spécialistes dans leur pays). L'A.R du 30.05.2002 relatif à la planification de l'offre médicale publié le 14.06.2002 est d'application pour les candidats qui souhaitent obtenir le titre de médecin spécialiste en neurologie (ces candidats spécialistes sont donc comptabilisés parmi les candidats généralistes ou spécialistes dans le cadre du numerus clausus).

- En préparation à la licence et en fonction de leurs horaires et de leurs disponibilités, les étudiants de 2^e, 3^e et 4^e doctorats sont invités à suivre les cours à option suivants :

<u>NEPE2310</u>	Compléments de neurologie infantile[15h]	Christine Bonnier, Florence Christiaens, Marie-Cécile Nassogne
<u>NEPE2311</u>	Diagnostics différentiels en neurologie infantile[15h]	Christine Bonnier, Florence Christiaens, Marie-Cécile Nassogne
<u>RDGN2120</u>	Neuroradiologie[15h]	Guy Cosnard (coord.), Thierry Duprez, Cécile GRANDIN
<u>LOGO2161</u>	Neuropsychologie et neurolinguistique[30h]	Agnesa Pillon, Xavier Seron
<u>NEUR2190</u>	Questions cliniques de neurologie[15h]	Patrice Laloux, Christian Sindic

Demande d'admission

La demande d'admission doit être adressée au responsable académique.

L'organisation des épreuves de sélection est faite selon le calendrier et le règlement général des concours.

Structure générale du programme

La formation comprend des stages à temps plein dans des services agréées et des enseignements. Elle est d'une durée d'au moins cinq ans à temps plein, comprenant au moins quatre ans de stage en neurologie et au moins un an de stage dans un service agréé de psychiatrie clinique aiguë générale. Le plan de stage établi par le maître de stage coordinateur universitaire doit être approuvé par la commission d'agrément ministérielle de la spécialité. Ces stages comprennent des activités de garde.

Contenu du programme

Parallèlement à sa formation pratique, le candidat spécialiste suit un enseignement universitaire organisé de la façon suivante : La formation en neurologie comprend l'étude théorique et clinique des diverses disciplines en neurologie, notamment:

- l'anatomie et l'anatomie pathologique, ainsi que la physiologie et la physiologie pathologique du système nerveux; la neurobiochimie, la neuro-endocrinologie et la neuro-pharmacologie;
- le diagnostic et le traitement de toutes les affections neurologiques chez les adultes, les enfants et les personnes âgées, y compris les aspects neuroradiologiques, ophtalmologiques et chirurgicaux;
- les procédés techniques de diagnostic propres à la neurologie et leur interprétation

La formation comprend également :

- Des séminaires : Séminaire de neurologie
- Une formation clinique encadrée : Tours de salle de neurologie
- Des conférences interuniversitaires

Les candidats peuvent également à leur choix durant la 1re ou la 2e partie de leur formation, participer aux cours et séminaires de neurochirurgie, neuropathologie, neuropédiatrie, neurophysiologie clinique et neuropsychologie.

Évaluation

L'évaluation des connaissances cliniques et théoriques des candidats est effectuée à la fin de la 2ème année suivant les modalités générales.

En application de l'arrêté royal du 16 mars 1999, le candidat recevra, au terme des deux premières années de formation, une attestation qui prouve qu'il a suivi avec fruit une formation universitaire spécifique.

A la fin de cette 2e période, les candidats sont tenus de présenter un mémoire, et de faire état d'une ou de plusieurs publications dans des revues comportant un "editorial board".

Lorsque les impératifs de formation décrits ci-dessus auront été remplis, la commission d'enseignement attribuera le titre académique en neurologie.

Ce titre ne se substitue pas à la reconnaissance par la commission d'agrément ministérielle. Il atteste d'une formation académique et scientifique dans le cadre de la formation spécialisée menant à l'agrément.